

Gestion des admissions impossibles versant MDPH

De quoi s'agit-il ?

Vous intervenez dans la gestion des notifications envoyées par votre MDPH aux ESMS. Vous souhaitez gérer un **signalement d'admission impossible qui vous est adressé par les ESMS**.

Cette fiche est destinée aux utilisateurs ayant l'habilitation MDPH

Vocabulaire : Il s'agit de « **signalement d'admission impossible** » et/ou « **d'admission impossible signalée** ».

Dans ce cas, ce signalement est un moyen pour un ESMS d'informer la MDPH d'une impossibilité d'accueil et d'accompagnement d'un usager. La MDPH reçoit alors une alerte sur son tableau de bord.

Conformément au cadre fonctionnel de référence de la CNSA, le statut « **Admission impossible signalée** » ne pourra être prononcé par l'ESMS qu'à partir du moment où la notification se trouve au statut « **Contact effectué** » ou « **Liste d'attente** »

Comment une MDPH peut visualiser un « signalement d'admission impossible » enregistrée par un ESMS ?

1. Se rendre dans le tableau de bord de ViaTrajectoire, dans l'onglet « Handicap-Je suis demandeur en MDPH » et « Gérer les évènements »

Je suis demandeur en MDPH

- Rechercher un dossier
- Gérer les décisions d'orientation
- Gérer les notifications envoyées
- Importer des décisions d'orientation
- Gérer les événements

Statut	Motif	N° individu	Sexe	Identité	Décision	Validité	ESMS	Type d'évènement	État	Enregistré le	Modifié le	Actions
	Eloignement géographique	341237	♀	CARRE Lucie (21 ans)	11/12/2017	12/02/2017 -12/12/2026	ESAT DE LA CAILLAOUERE AUCH	Signalement d'une admission impossible	Non lu	08/06/2022	08/06/2022	  

Signalement par l'ESMS

La MDPH disposera de **3 boutons d'actions** depuis le tableau de bord pour gérer le « signalement d'une admission impossible » par un ESMS

2. Les actions possibles pour une MDPH par les 3 boutons d'actions

1. « Entériner l'admission impossible »

Ce bouton permettra de passer directement la notification au statut « **Admission impossible entérinée** », le statut est alors signalé **avec un symbole rouge** 🚫

Attention : à compter du 1er janvier 2023, une admission impossible signalée sera entérinée automatiquement au bout de 90 jours sans action de la MDPH.



La MDPH peut alors **valider** ce « **signalement d'admission impossible** » :

A screenshot of a validation form titled "Entériner l'admission impossible". The form contains the following fields: "Motif choisi par l'ESMS : Eloignement géographique", "Commentaire saisi par l'ESMS : l'usager a déménagé", and "Précision *". Below these fields, there is a "Valider" button with a checkmark icon, which is highlighted with a red box.

Vue côté
ESMS



De son côté l'ESMS a la possibilité d'annuler le signalement par l'ESMS

2. « Annuler le signalement d'admission impossible »

Ce bouton permet à la MDPH de **refuser** l'admission impossible signalée par l'ESMS (affichage de la fenêtre de saisie d'un commentaire à destination de l'ESMS permettant à la MDPH de préciser les raisons de son refus et de valider son choix.



La MDPH peut alors **refuser** ce « **signalement d'admission impossible** » faire une **précision**, puis **valider** :

A screenshot of a validation form titled "Refuser l'admission impossible". The form contains the following fields: "Motif choisi par l'ESMS : Eloignement géographique", "Commentaire saisi par l'ESMS : l'usager a déménagé", and "Précision * (Max. 1000 caractères)". Below these fields, there is a "Valider" button with a checkmark icon, which is highlighted with a red box.

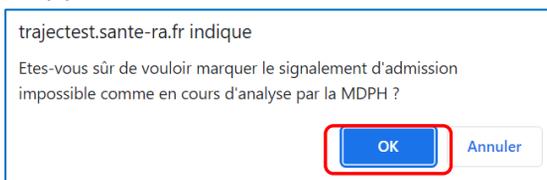
La MDPH peut refuser en annulant le « **Signalement d'admission impossible** ». Côté ESMS les notifications sont alors replacées au statut « **Notification lue** ». Elles seront mises en évidence dans le tableau de bord de l'ESMS, dans l'onglet des « **Notifications reçues** » par une nouvelle icône de statut et une infobulle qui indiquera la phrase : « **Admission impossible refusée par la MDPH** ».

3. « Marquer le signalement d'admission impossible comme en cours d'analyse par la MDPH »

Ce bouton permet à la MDPH de **bloquer le passage automatique** de l'admission impossible signalée au statut « **Admission impossible entérinée** » **90 jours après le signalement**, lui permettant ainsi d'analyser le signalement en question.



Une pop up de confirmation pour « **marquer le signalement d'admission impossible comme en cours d'analyse par la MPDH** » apparaît



Statut	Motif	N° individu	Sexe	Identité	Décision	Validité	ESMS
	Eloignement géographique	341237		CARRE Lucie (21 ans)	11/12/2017	12/02/2017 - 12/12/2026	ESAT DE LA CAILLAUERE AUCH

Vue côté
ESMS

La MDPH peut apposer un statut « **en cours d'analyse** », que l'ESMS retrouvera dans l'onglet « **Sans suite** » dans son tableau de bord les admissions impossibles signalées, elles sont identifiées par une icône « **drapeau** ».

Besoin de plus d'informations



En cas de problème sur votre compte ou vos habilitations, rapprochez-vous du référent structure de votre établissement.

Sur notre site Internet, vous trouverez une mine d'informations dans votre Espace Utilisateurs ViaTrajectoire : fiches pratiques détaillées, webinaires, témoignages...

[Cliquez ici !](#)



En cas de difficultés, notre centre de services est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

0 820 250 035 – assistance@esante-occitanie.fr

Contactez-nous si besoin d'un accompagnement spécifique :
viatrajectoire@esante-occitanie.fr